

Jean-François CHANET, Annie CRÉPIN et Christian
WINDLER (dir.), *Le Temps des hommes doubles : Les
arrangements face à l'Occupation, de la Révolution
française à la guerre de 1870*

Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013

Alan Forrest



Édition électronique

URL : <http://ahrf.revues.org/13586>
ISSN : 1952-403X

Éditeur :

Armand Colin, Société des études
robepierristes

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2015
Pagination : 189-192
ISBN : 9782200930028
ISSN : 0003-4436

Référence électronique

Alan Forrest, « Jean-François CHANET, Annie CRÉPIN et Christian WINDLER (dir.), *Le Temps des hommes doubles : Les arrangements face à l'Occupation, de la Révolution française à la guerre de 1870* », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 382 | octobre-décembre 2015, mis en ligne le 07 janvier 2016, consulté le 01 octobre 2016. URL : <http://ahrf.revues.org/13586>

Ce document a été généré automatiquement le 1 octobre 2016.

Tous droits réservés

*Jean-François CHANET, Annie CRÉPIN et
Christian WINDLER (dir.), Le Temps des
hommes doubles : Les arrangements
face à l'Occupation, de la Révolution
française à la guerre de 1870*

Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013

Alan Forrest

RÉFÉRENCE

Jean-François CHANET, Annie CRÉPIN et Christian WINDLER (dir.), *Le Temps des hommes doubles : Les arrangements face à l'Occupation, de la Révolution française à la guerre de 1870*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, 352 p., ISBN 978-2-7535-2110-0, 18 €.

- 1 L'invasion d'un pays, la capitulation de ses armées, l'occupation de son territoire : qu'est-ce que cela implique pour les militaires battus et pour la population soumise à une occupation souvent dure et coûteuse ? Ce volume, qui a ses origines dans un projet de recherche réalisé par des chercheurs de l'Université de Lille-3 et de la Maison européenne des sciences de l'homme et de la société de Lille-Nord de France, rassemble les contributions présentées à un colloque international tenu en 2009. En réunissant des exemples concrets de telles occupations, supportées de bon ou de mauvais gré par les civils, pendant la période de 1789 à 1870, il concerne les pratiques des occupants et l'évolution de ces pratiques à travers le XIX^e siècle. La plus grande partie de la période se situe avant l'ère des conventions internationales comme celle de Genève en 1864 qui essaya de définir la neutralité et de sauvegarder les populations civiles, sujet traité dans

un bel essai par Daniel Marc Segesser dans ce volume. La notion de ce qui constituait une occupation militaire était, en Europe et au-delà, en pleine évolution.

- 2 Au cœur de cette évolution réside le concept de la neutralité. Comment garantir la neutralité d'un pays face à l'agression d'un voisin beaucoup plus puissant ? Et quelle conduite exiger des habitants d'un territoire qui revendiquait le statut de neutre si ceux-ci ne donnaient pas à l'ennemi l'excuse dont il avait besoin pour justifier une intervention armée ? Avant le XVIII^e siècle, on avait offert une protection internationale à certains territoires à cause de leur religion ; mais dans une période plus laïcisée on eut plutôt intérêt à protéger la vie des civils, et à limiter les effets de la guerre aux seuls guerriers. Ce qui donnait un nouveau sens aux relations entre occupants et occupés, pour reprendre le titre du fameux colloque de Bruxelles de 1968 qui est peut-être la dernière occasion où l'on a étudié en profondeur la question. Presque un demi-siècle plus tard, on y revient avec de nouvelles perspectives.
- 3 Le livre est divisé en trois sections complémentaires : la première sur la question de l'occupation et de la neutralité, passant de la guerre révolutionnaire à la guerre nationale ; la seconde sur les armées occupantes elles-mêmes et sur les conditions de leur occupation ; et la troisième sur les sociétés à l'épreuve de ces occupations. Chaque section est composée d'une série d'essais, sur des pays et des contextes culturels différents, illustratifs des compromis rendus nécessaires par des conditions souvent extrêmes et violentes.
- 4 Il est reconnu que tout arrangement doit nécessairement satisfaire aux besoins quotidiens des forces occupantes. Leur présence sur le territoire occupé est entièrement légale, résultat de la guerre et souvent imposée par un traité de paix. De plus, l'armée d'occupation jouit de droits qu'il faut toujours respecter. La loi doit protéger les soldats occupants contre les attaques préméditées et les activités de la guérilla, mais aussi contre les vengeances privées de la population civile. Le pays occupé doit leur fournir la nourriture dont ils ont besoin, financer l'occupation, leur offrir l'assistance médicale et des soins pour leurs chevaux. De son côté, l'occupant devrait respecter les personnes et les propriétés de la population civile ; les vols, comme les violences et les viols, ne devraient pas être supportés. Dans les relations entre occupants et occupés, il faut prendre en considération les objectifs militaires ainsi que les buts politiques et la nécessité de maintenir une trêve entre deux populations tout récemment en état de guerre. Dans ces circonstances, les dangers de conflit et de brutalisation ne sont que trop évidents, car occupants et occupés partagent une culture de guerre, et les mesures que prennent les gouvernements cherchent à installer une administration plus efficace.
- 5 Le caractère de l'occupation peut varier, surtout en temps de révolution, où les idéologies se dotent d'une nouvelle importance. Horst Carl pose très pertinemment la question : peut-on vraiment imposer une révolution par l'occupation militaire, comme la France tenta de le faire pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire ? Oui, suggère-t-il, dans la mesure où l'envahisseur cherche à introduire de nouvelles institutions et de nouvelles libertés. Mais la mission est souvent difficile à accomplir, au point que la politique d'occupation révolutionnaire des années 1790 se caractérisa aussi par « une exploitation chaotique du territoire et une efficacité déficiente ». Pour Bernard Gainot également, parlant des médiations de 1798-1800 dans la République romaine et la République napolitaine, il y a toujours un problème de légitimité aux yeux des envahis ; et dans ces circonstances la tradition compte pour beaucoup. L'envahisseur reste aux yeux de la population un intrus, avec ou sans son idéologie, avec ou sans la promesse de

modernisation et d'innovations administratives. C'est vrai en Hongrie face au néo-absolutisme autrichien après 1848, où des mesures qui vont dans le sens d'une meilleure administration sont perçues, explique Catherine Horel, « comme des atteintes répétées au droit d'État ». Même aux yeux de tiers, l'occupation mène à des jugements moraux. Heidi Mehrkens examine l'occupation de la France par les forces prussiennes dans la guerre de 1870-71, mais sous le regard des Anglais, qui restaient neutres, à l'écart du conflit. Pour les Britanniques, l'occupation est secondaire : dans les mots de l'auteur, « les conditions de l'occupation ont leur place dans la question, politique, de savoir jusqu'à quel point un gouvernement peut se permettre de ne pas intervenir ».

- 6 Le livre passe ensuite du côté des armées occupantes, pour considérer la façon dont elles s'imposent et les diverses représentations qu'elles inspirent. Dans toutes les occupations il faut chercher des accommodements entre occupants et occupés, mais comme ce livre le démontre bien, ils peuvent eux-mêmes être difficiles à établir ou ne sont trouvés qu'au prix des libertés individuelles. Quand l'occupant essaie d'imposer arbitrairement son autorité, il y a toujours la probabilité de résistances, même de sérieux attroupements pour la défense des communautés locales et des valeurs coutumières. Dans les pays annexés par Napoléon, les relations occupants - occupés sont parfois celles d'amis, alliés pour une cause commune, mais parfois celles d'ennemis acharnés : c'est la question que pose ici Ute Planert, et elle y répond avec prudence. Pour imposer les règlements, les autorités doivent accepter les refus, accepter de tolérer des contraventions à la loi, et même de sanctionner leurs propres agents qui auraient pu abuser de leurs pouvoirs. Dans les départements réunis sous Napoléon, par exemple, Aurélien Lignereux parle de « négociations » entre les Français envahisseurs et les populations occupées pour maintenir l'ordre et la paix sociale. Mais en 1806-1807, dans le royaume de Naples, aucun accommodement n'est possible entre les Calabrais et les militaires français : les uns continuent à regarder les autres comme l'ennemi et la région reste aux yeux des Français – et dans les mots la contribution de Nicolas Cadet – « un paradis habité par des diables ». Finalement, il y a deux contributions sur le rôle de l'hôpital militaire dans les accommodations entre occupants et occupés. L'hôpital peut servir de lieu d'adoucissement et de négociation privilégiée entre les deux camps, à la fois en Europe et aux colonies. Benoît Roger prend le cas de la Pologne pendant les campagnes napoléoniennes, Claire Fredj celui de l'Algérie pendant les années 1840. Dans les deux cas les hôpitaux sont des points de contact à la fois entre armées opposées et entre civils et militaires.
- 7 La troisième section se concentre sur les sociétés elles-mêmes et leurs accommodements face à l'occupant. Quatre des contributions concernent les armées françaises pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire : sur la population suisse face à l'invasion française et à la formation de la République helvétique entre 1798 et 1803 (Andreas Würigler) ; sur l'invasion française de l'Irlande en 1798 (Sylvie Kleinman) ; sur l'occupation dans le nord de l'Espagne, 1809-1814 (Gildas Lepetit) ; et sur une occupation qui échoua, celle du Portugal (1807-1811), où aucun accommodement ne put être trouvé avec la population locale (Walter Bruyère-Ostells). La comparaison entre une Espagne diverse dans ses réactions et un Portugal uni dans son opposition à l'invasion est surtout révélatrice. « Les Espagnols », explique Lepetit, « changent de cap en fonction de la puissance de la présence française », avec la conséquence que, dès 1812, les Français ne peuvent plus compter sur aucun soutien populaire. Au Portugal, par contre, la réponse est plus brutale, ce qui annonce une recrudescence durable de violences politiques dans le

demi-siècle qui suit. Les deux autres chapitres concernent la France elle-même et ses réponses à des invasions militaires. Jacques Hantraye, écrivant sur l'occupation subie dans les années après 1815, examine les relations entre l'envahisseur et le clergé catholique du diocèse de Metz, relations pour la plupart harmonieuses, reflet de sa prudence d'une part et de ses relations avec le régime des Bourbons de l'autre. Guillaume Parisot, quant à lui, cherche à expliquer le rôle des maires et des municipalités dans le dispositif d'occupation mis en place par les armées allemandes dans la guerre de 1870-71. Les maires sont contraints de rester en place et d'agir pour l'occupant sous prétexte de protéger la population française. Le résultat, explique l'auteur, est l'imposition d'un système de collaboration où la négociation sert à l'occupant d'instrument utile et fructueux de pacification et d'exploitation économique du pays.

- 8 La conséquence, comme l'explique Annie Crépin en conclusion, est une période de transition, une époque où l'occupation peut mener à une intégration au moins partielle de la population et à un élément de transfert culturel. Nous ne sommes pas encore dans le monde des nationalismes qui deviendra dominant plus tard dans le siècle, quand « le critère national devient dominant, sinon exclusif », et quand les compromis entre occupants et occupés seront d'autant plus difficiles.
- 9 C'est cette période de transition qui est le sujet du recueil, transition du moderne au contemporain et à l'ère de la « guerre totale ». Le recueil est intéressant et bien équilibré, touchant à une problématique importante et pas très largement étudiée. Il est peut-être à regretter que le titre qu'on lui a donné (*Le Temps des hommes doubles*) n'explique pas grand-chose au lecteur qui s'interroge sur son contenu. Apparemment, il a ses origines dans un bon mot de Louis Aragon pour désigner « la séparation, voire l'opposition entre l'homme social et l'homme privé dans la société capitaliste ». En guise d'explication on peut ajouter cet aperçu éclairant : « Pour les auteurs réunis ici, il s'agit plutôt de signifier qu'au temps de la souveraineté nationale en armes, dès lors que sont plus rigoureusement assignées aux soldats et aux citoyens à la fois une identité et une cause supposées dépasser leur état civil et leurs intérêts particuliers, l'occupation militaire multiplie, dans la recherche d'une accommodation entre les deux camps, les tensions et les combinaisons possibles entre fonctions ou statuts publics, sociabilités et influences locales, opinions et besoins ». Si on peut qu'apprécier l'ambition d'un volume souvent subtil et nuancé, on peut craindre quand même pour sa visibilité sur les rayons des librairies.